

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

Les consignes de rentrée sont consultables sur le site www.mfrcoublevie.com

- **Lignes 1 à 6 : Documents A RENVoyer impérativement 15 JOURS après le rendez-vous**
- **Lignes 7 à 11 : Documents à renvoyer dès que possible.**
- **Lignes 12 à 15 : Documents à renvoyer fin juin, début juillet au plus tard.**

1 – Une copie de la carte d'identité de l'élève ou du passeport en cours de validité.
2 – Un carnet de 10 timbres autocollants au tarif « lettre verte ».
3 – Un versement de 235.00 € à l'ordre de la MFR Coublevie : <ul style="list-style-type: none"> - Participation des familles aux activités extrascolaire pour un montant de 185.00 € - Support de cours fournis pour un montant de 50.00 € <i>Le chèque de 235€ sera encaissé début juillet. Vous avez la possibilité de faire 2 chèques (le chèque de 185.00€ sera encaissé en juillet et le chèque de 50.00€ sera encaissé en août)</i> Le montant est non remboursable en cas de désistement après le 1^{er} juillet.
4 – Le mandat de prélèvement complété, signé et un relevé d'identité bancaire.
5 – Une copie intégrale du livret de famille (toutes les pages, avec parents, frères et sœurs).
6 – Fiche médicale et autorisation d'hospitalisation, droit à l'image, autorisation de sortie, recensement des troubles de l'apprentissage complétés et signés.
7 – Notification (même provisoire) de l'éducation nationale ou ministère de l'agriculture sur vos droits de bourse si vous êtes ayant droit. Document à fournir dès que vous l'aurez reçu du collège actuel.
8 – Pour les + de 16 ans, copie de l'attestation de recensement ou copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.
9 – Une copie de la licence d'équitation de l'année en cours et/ou photocopie du dernier galop obtenu.
10 – Un certificat médical attestant l'aptitude à pratiquer l'équitation.
11 – L'entente préalable de stage complétée et signée.
12 – Le nouveau contrat financier (2023-2024) complété et signé.
13 – Les diplômes scolaires précédemment obtenus et diplôme PSC1 si obtenu.
14 – Les derniers bulletins de notes. <i>Il est nécessaire de nous fournir une copie du bulletin scolaire portant la mention « avis favorable pour un passage en classe de ... ».</i>
15 – EXEAT (certificat de radiation) de l'établissement d'origine faisant apparaître le numéro INE de l'élève.

△ **Vœu affelnet : suite à votre inscription, mettre MFR de Coublevie en vœu n°1**

△ **Code établissement : Capa 03821588 / Bacpro 03821728**